

Jouarre

Projet de gazoduc

50 personnes pour la fin du débat

Les habitants ont posé de nombreuses questions : fouilles archéologiques, utilisation des remblais, drainage, remblai, etc.

Une cinquante de personnes avaient bravé le froid pour assister à la réunion sur le gazoduc appelé Arc de Dierrey, le 11 janvier dernier à la salle polyvalente de Jouarre. Après que Pierre Goullieux, maire de Jouarre, eut rappelé que sa commune s'inscrivait dans le cadre d'un développement durable tel que défini par l'Agenda 21, de nombreuses questions fusèrent de la salle. « Où va aller la terre de remblai ? » demanda-t-on.

Thierry Gobe, chef de projet pour GRD-Gaz, a expliqué qu'il y aura, par mètre de tuyau enterré, un mètre cube de terre excédentaire traitée dans des décharges agréées. Mme Fourgeaud, vétérinaire à La Ferté-sous-Jouarre, a posé une question sur la conservation archéologique des vestiges trouvés : « Et si l'on redécouvrait la voie romaine entre Jouarre et Doué ? » Thierry Gobe a répondu que des fouilles seraient faites bien en amont des travaux. L'INRAP (Institut national de recherches archéologiques préventives) décidera de la valorisation ou non des découvertes. Jean-Marie Phi-



De gauche à droite pour GRD-Gaz, Patrick Pelle, directeur de la région Val-de-Seine, Pierre-François Hugon, directeur du projet, Thierry Gobe, chef de projet.

lippe, exploitant agricole et forestier à Doué, s'est inquiété du drainage existant qui sera coupé lors des travaux. Il lui fut répondu, schéma à l'appui, qu'une dérivation provisoire sera installée par une entreprise locale garante du suivi et de l'entretien de ce réseau.

Un inventaire des parcelles est prévu

Un inventaire des parcelles drainées sera réalisé avant travaux. M. George-Olivier, repré-

sentant des Jeunes Agriculteurs de Seine-et-Marne, a demandé à ce que les locataires de parcelles soient prévenus au même titre que les propriétaires au cas où le gazoduc passerait sur leur terre. Il indique que la liste des locataires de parcelles peut être obtenue auprès de la M.S.A. « Cela éviterait les litiges ! » D'autre part, ce jeune exploitant se demande comment seront compensées les pertes d'exploitations dues à la zone de servitude du gazoduc. Pierre-François Hugon, directeur du projet pour GRD-Gaz, explique les différents modes d'indemnisation suivant la nature du terrain, affirme que, dans de tels cas, les plantations de céréales retrouvent leur rendement au bout de deux ans. Pour ce qui est des forêts, une étude du Muséum d'histoire naturelle a montré que des espèces animales et végétales disparues depuis longtemps réapparaissent après les travaux, à la faveur de la servitude.

Certains assistants ont fait part de leurs inquiétudes sur le remblai des tranchés : le cas d'un champ de betteraves à Ocquerres, où le chantier du TGV a provoqué un mélange des terres dommageable a été évoqué. D'autres explications sur le passage des rivières et la fiabilité des techniques employées ont été sollicitées par un public très concerné. Christine Gillois, membre de France nature environnement, a posé la question de l'opportunité du projet au moment où l'on parle de taxe carbone et de Grenelle de l'environnement. Pour Patrick Pelle, directeur de la région Val-de-Seine pour GRD-Gaz, il reste cinquante ans de réserve de gaz : c'est la durée de vie du gazoduc. Michel Giacobino pour la commission nationale de débat public conclut la soirée en reprenant les thèmes abordés et en invitant les participants à partager le verre de l'amitié.



M. George-Olivier, représentant des Jeunes Agriculteurs de Seine-et-Marne.